

# **Dialogue public-privé : Représentation des intérêts du secteur privé où privilèges pour quelques-uns ? - Les expériences du ProAgri I, Benin**

Dr. Agnes Gerold, Francfort, Allemagne, Décembre 2016

*Cet article présente les instruments utilisés pour la préparation du dialogue public-privé des filières riz, anacarde et karité au Bénin pendant la période de novembre 2011 à juin 2014, ainsi que les caractéristiques les plus importants du processus initié. De plus des conclusions et leçons apprises sont présentées.<sup>1 2</sup>*

## **1. Introduction**

Une **politique publique légitime et de qualité** doit correspondre aux besoins des citoyens du pays. L'Etat doit pouvoir prendre en compte les besoins et demandes des différentes catégories d'acteurs sociaux, entrepreneurs, salariés, habitants des régions rurales et urbaines, organisations de la société civile etc. Mais les élections sont généralement trop peu fréquentes pour pouvoir relever aux autorités de l'État l'opinion publique et les informer sur les besoins des individus et membres des différents groupes sociaux et du milieu d'affaires. Pour que les politiques économiques puissent répondre aux besoins du secteur privé, il doit donc pouvoir **fournir des informations correspondantes aux autorités publiques** à travers des mécanismes complémentaires aux élections. C'est pour cela que les projets de la coopération technique internationale considèrent de plus en plus le soutien du dialogue public-privé comme un de leurs objectifs. Pour dialoguer l'État demande d'avoir en face de lui un nombre limité de représentants du secteur privé. Mais dans la majorité des pays en voie de développement le secteur privé, les entrepreneurs et employés, sont encore inorganisés. Le secteur privé est généralement faible et n'a que peu de capacités d'analyse.

La plupart du temps les actions collectives ne s'orientent pas vers des biens publics dont tout le monde bénéficie. Dans la majorité des cas les acteurs se mobilisent seulement pour des services et avantages spécifiques qui leur servent au niveau individuel. Cette situation mène à la question suivante :

**« Le dialogue public-privé entre les groupes d'intérêt et les décideurs politiques, comment peut-il être organisé dans ces pays pour qu'il mène à des avantages et privilèges dont bénéficie le secteur privé dans son ensemble et ne pas seulement quelques acteurs du milieu d'affaires ?<sup>3</sup> »**

---

<sup>1</sup> L'auteur de cet article était de 11/2011 à 06/2014 Chef de Mission (AFC/IDC-GIZ) de la Composante 1 du ProAgri I

<sup>2</sup> Cet article présente un exemple pratique de coopération comme traité dans le ValueLinks 2.0 Manual on Sustainable Value Chain Development, Volume 1 –Value Chain Analysis, Strategy and Implementation, Module 4 Value Chain Programms and Projects, 4.3 Cooperation for value chain development.

<sup>3</sup> Pinaud, Nicolas, Dialogue public-privé sans les pays en développement – Opportunités et risques. OECD, 2007, p. 17 - 44

## **2. Le ProAgri I : Approche, objectif et résultats liés au dialogue public-privé**

Le Programme Promotion de l'Agriculture (ProAgri) est réalisé dans le cadre de la Coopération Technique Allemande avec le Bénin. La première phase de 11/2011 à 7/2014 (ProAgri I)<sup>4</sup> avait comme objectif d'améliorer la performance de filières agricoles sélectionnées de façon pérenne à travers ses deux composantes. La composante 1 agissait au niveau macro et la composante 2 intervenait au niveau régional (méso).

Les activités du programme s'orientaient à **l'approche « Chaîne de valeur ajoutée »** (CVA) qui prend explicitement en compte toutes les différentes catégories d'acteurs, comme les producteurs agricoles, les transformateurs, les commerçants, leurs organisations respectives ainsi que les organisations d'appui. Le gouvernement est considéré en vue de la formulation et réalisation de la politique sectorielle, de la création de l'infrastructure et des conditions cadre. De même les spécificités régionales sont prises en compte ainsi que les bailleurs (de fonds) internationaux dans leur rôle de « facilitateur ». **Le dialogue public-privé** au niveau national et régional était **explicitement mentionné** parmi les résultats de la composante 1 et de la composante 2 du programme.

La composante 1 du ProAgri I appuyait le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin surtout dans

- l'élaboration et la réalisation d'une stratégie pour disséminer la connaissance de l'approche CVA dans le secteur agricole; cette stratégie était basée sur des organisations clés des secteurs public et privé comme acteurs;
- l'élaboration commune des stratégies de promotion pour les filières de karité, d'anacarde et de riz par les secteurs public et privé et
- la réalisation du dialogue entre les secteurs privé et public.

## **3. Situation de départ**

Des éléments décisifs pour un dialogue public-privé sont le niveau d'organisation du secteur privé et la stratégie de développement du gouvernement. Le **niveau d'organisation du secteur privé béninois dans son ensemble était relativement bas** au moment de la réalisation du ProAgri I. Ceci concernait aussi les filières de karité, d'anacarde et de riz bien que certaines différences existaient entre ces filières du point de vue de l'organisation. La filière karité n'avait aucune organisation professionnelle (enregistrée). Les organisations de la filière anacarde et de la filière riz étaient encore faibles, peu fonctionnelles et n'offraient que peu d'appui et services à leurs membres. Les contacts entre les organisations de base des acteurs d'une part et les faitières au niveau méso et macro d'autre part étaient très restreints dans la majorité des cas. La Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Benin (PNOPPA) existait à côté de ces organisations ; elle regroupait une partie des producteurs agricoles de ces filières.

---

<sup>4</sup> Mis en œuvre par le consortium AFC Agriculture & Finance Consultants, Bonn, Allemagne, et IDC, Aachen, Allemagne

Le **Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole 2010 -2015** (PSRSA), le document de référence du Gouvernement en matière de politique agricole, accordait une grande importance au dialogue public-privé. Mais dans la pratique peu d'expériences, souvent pas concluantes, existaient dans l'utilisation de cet instrument. Le Gouvernement s'orientait à l'approche filière/ CVA pour la réalisation du PSRSA. Cette approche était aussi appliquée dans le contexte du dialogue public-privé à organiser. Correspondant au PSRSA le secteur privé et le secteur public devaient contribuer comme partenaires au développement du pays. Mais les autorités publiques et le secteur privé ne voyaient pas encore clairement leurs rôles respectifs. L'État avait en partie une attitude paternaliste envers le secteur privé qui de son côté n'osait souvent pas de se comporter comme partenaire égal. A cause des mesures pas toujours démocratiques prises par l'État dans le passé récent, les relations entre les deux secteurs étaient aussi marquées par un manque de confiance.

**D'autres projets de la coopération internationale étaient de même engagés dans la promotion du dialogue public-privé** à côté du ProAgri I. Surtout le Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) de la Banque Mondiale est à nommer. Correspondant à sa planification des interprofessions formelles étaient à former en vue du dialogue entre le secteur privé et le gouvernement.

Dans quelques régions existaient des « Cadres de concertation » plus ou moins fonctionnels qui regroupaient surtout les autorités publiques au niveau régional, des représentants du secteur privé et des projets actifs dans la région respective. La tâche primordiale de ces cadres de concertation était la coordination des interventions des projets des bailleurs (internationaux) et des autorités publiques au niveau régional.

#### **4. Caractéristiques du processus initié**

Correspondant à sa planification, l'objectif du ProAgri I visait le renforcement des capacités des acteurs privés, de leurs organisations et des autorités publiques (MAEP) pour organiser et établir un processus de dialogue public-privé régulier. Il devait inclure les niveaux national et régional en vue de l'identification d'obstacles importants pour le développement des filières et la formulation de recommandations pour la politique sectorielle.

Prenant en considération la problématique de l'organisation du dialogue public-privé dans les pays en voie de développement et la situation spécifique du Bénin les activités d'appui visant le dialogue public-privé étaient basées sur les réflexions-clé suivantes:

- **Des personnes non formellement organisées** doivent être intégrées dans le processus de l'identification de sujets et préoccupations à traiter dans le cadre du dialogue public-privé pour compenser le bas niveau d'organisation des acteurs privés des filières choisies.
- Par l'application de **méthodes appropriées pour la préparation et réalisation** du dialogue public-privé la fonctionnalité encore insuffisante des organisations du secteur privé doit être prise en compte et compensée

- Les canaux et **mécanismes d'échange utilisés pour la dissémination des informations** générées par le processus de préparation doivent être adaptés aux structures organisationnelles du secteur privé encore peu développées et à la communication insuffisante entre les acteurs privés et leurs organisations aux différents niveaux (micro, méso et macro).
- Le processus de préparation du dialogue public-privé doit offrir **aux acteurs privés et leurs représentants des espaces sécurisés pour les assister dans leurs réflexions et appuyer les échanges entre eux.**
- **Les représentants du secteur public doivent être informés régulièrement sur les grandes lignes de la préparation** du dialogue public-privé par les représentants du secteur privé pour renforcer la confiance mutuelle et la bonne volonté du gouvernement de promouvoir le secteur privé.
- **Les premières sessions de dialogue public-privé doivent avoir lieu si vite que possible** – sans pourtant négliger leur bonne préparation - pour donner aux représentants du secteur public ainsi qu'à ceux du secteur privé, une occasion de faire des expériences pratiques positives avec le dialogue public-privé comme instrument efficace pour la formulation d'une politique sectorielle qui prend en considération les préoccupations du secteur privé des trois filières sélectionnées.

## **5. Mode opératoire et instruments appliqués**

### **5.1 L'appui du dialogue public-privé au niveau national**

Le dialogue public-privé au niveau national traite des préoccupations des acteurs privés qui sont à résoudre par la politique (sectorielle) du gouvernement. Le dialogue public-privé au niveau régional, par contre, concerne la mise en œuvre de cette politique et son adaptation à la situation spécifique des niveaux régional et local. Le dialogue public-privé au niveau régional permet ainsi d'identifier les problèmes des acteurs privés durant l'opérationnalisation de la politique. Mais ce type de dialogue donne aussi accès à des informations sur les préoccupations du secteur privé qui sont à résoudre au niveau national par la politique sectorielle.

Dans le cadre du dialogue public-privé au niveau national seulement un nombre limité de préoccupations peut être prise en considération. Des mécanismes sont donc nécessaires pour la priorisation des préoccupations identifiées au niveau régional et des canaux appropriés sont requis pour la transmission des problèmes prioritaires des acteurs privés vers le niveau national en vue de leur prise en compte dans par la politique sectorielle.

Les cadres de concertation mentionnés ci-dessus ne prévoyaient pas d'espaces d'échange réservés aux acteurs privés et leurs organisations. Du fait de leurs structures pas encore suffisamment développées les organisations privées des différentes catégories d'acteurs (maillons) des filières sélectionnées ne pouvaient pas encore assurer la priorisation des

problèmes de leurs membres et la transmission de ces préoccupations aux décideurs politiques du niveau national.

Dans une première étape le focus des mesures d'appui était donc mis sur la réalisation du dialogue public-privé au niveau national. Elles étaient complétées par des réflexions (note conceptuelle) sur l'établissement d'un système de dialogue public-privé intégrant le niveau régional et le niveau national.

Comme les structures organisationnelles du secteur privé n'étaient pas encore pleinement développées, des nombreux acteurs privés qui participaient aux ateliers etc. organisés au niveau national, ont aussi été impliqués dans les activités de leurs organisations au niveau régional. De cette façon l'appui du dialogue public-privé au niveau national a permis d'initier un « processus d'apprentissage » pour les acteurs privés et leurs organisations et les acteurs du secteur public actifs à des niveaux différents. Les acteurs privés ont donc aussi été préparés pour la réalisation du dialogue public-privé au niveau régional. Dans le cadre donné (structures organisationnelles pas encore pleinement développées) le focus sur le dialogue public-privé au niveau national a permis en plus d'aboutir à des résultats dans un temps relativement court.

## 5.2 Le processus d'appui initié

**Les différentes étapes du processus initié** sont présentées en détail dans le tableau ci-dessous. Les étapes-clé étaient la clarification du concept de dialogue public-privé auprès des acteurs du secteur privé et du secteur public, l'identification des sujets à traiter dans le cadre du dialogue, la désignation des représentants des acteurs privés des filières sélectionnées, la validation des argumentaires élaborés par les représentants privés et la nomination de deux « Points Focaux Plateforme de Dialogue Public—Privé » par le MAEP. Les argumentaires traitant les 8 préoccupations prioritaires des filières anacarde, riz et karité ont été soumis au MAEP à la fin de la première phase du ProAgri I en juillet 2014. A ce moment le Ministère était en train de préparer les premières sessions de dialogue public-privé au niveau national.

Des **instruments** différents ont été utilisés dans le cadre du processus initié, comme une étude empirique sur les structures organisationnelles des filières sélectionnées, des ateliers multi-acteurs avec l'emploi de facilitateurs, des formations de renforcement de capacités pour les facilitateurs, des sessions de travail pour les représentants des acteurs privés et un atelier de revue du processus à mi-parcours. Bien que tous ces instruments aient eu leur place respective dans le processus initié, seulement quelques-uns sont présentés en détail dans le cadre limité de cet article.

Les **facilitateurs** ont modéré et facilité les ateliers multi-acteurs et les sessions de travail des représentants des acteurs privés. Dans le choix des facilitateurs le focus a été mis sur des personnes du milieu, c. à d. des personnes proches des acteurs privés, connaissant les filières prises en compte et l'approche CVA. Surtout des conseillers des différentes ONG (organisations non gouvernementales) et des techniciens de la PNOPPA travaillant déjà directement avec les producteurs agricoles, transformateurs etc. étaient donc choisis. Ceci

avait comme avantage que les participants des ateliers et les modérateurs se connaissaient en partie déjà et que des relations de confiance existaient. La situation spécifique des acteurs privés était connue des facilitateurs et ils parlaient parfois même les langues locales de ceux-ci. Si un facilitateur avait fait ses preuves lors d'un premier atelier, il était aussi employé par la suite. Les capacités en techniques d'accompagnement des facilitateurs ont été renforcées par leur étroite intégration dans le processus ; de cette façon un pool de facilitateurs qualifiés a pu être établi.

Chaque **atelier multi-acteur** avait un thème et traitait un sujet spécifique, mais la structure de ces ateliers et les méthodes de travail appliquées étaient similaires. Des informations de base sur le sujet spécifique traité ont été présentées au début de chaque atelier multi-acteur pour créer un niveau uniforme d'information parmi les participants. Cette présentation a été suivie des questions de compréhension et d'une discussion en plénière. Dans des groupes de travail (GT) les participants ont ensuite travaillé sur le sujet respectif de l'atelier et ils ont appliqué les concepts présentés dans leur contexte spécifique. Sur cette base les participants ont identifié les problèmes existants et ont développé des idées pour leur solution. Les facilitateurs ont appuyé les participants des GT dans la structuration et l'orientation des discussions vers les thèmes à traiter et la documentation des résultats atteints en vue de leur présentation et discussion en plénière.

L'appui à la préparation du dialogue public-privé était fortement orienté à l'approche CVA. Dans le cadre de l'identification et l'analyse des préoccupations des acteurs privés et des solutions à apporter il était explicitement distingué entre les acteurs individuels et leurs organisations, les différentes catégories d'acteurs (maillons) et les autorités publiques au niveau régional ou niveau national.

Dans les ateliers multi-acteurs le focus a été mis sur la participation des représentants des organisations des différentes catégories d'acteurs privés (producteurs, transformateurs, commerçants etc.). Si un maillon n'était pas encore (officiellement) organisé, des personnes ressources et acteurs clé ont été invités pour apporter les connaissances nécessaires sur le maillon concerné. De plus quelques représentants du secteur public, surtout de la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAF) et de la Direction de la Promotion et de la Législation Rurale (DPLR), responsables au niveau du MAEP des organisations du secteur privé, et des CARDER étaient généralement invités comme observateurs à ces ateliers. Ils ont participé tout de même aux discussions pour donner aux acteurs privés l'accès à des informations complémentaires. Les ateliers multi-acteurs ont facilité l'établissement de relations entre les agents du secteur public et les représentants du secteur privé. Dans l'atelier sur la préparation de la première session de dialogue publique-privé par le MAEP seulement des représentants du secteur public étaient présents.

**Des sessions de travail avec seulement la participation des acteurs privés** ont été organisées pour responsabiliser ces acteurs et leurs organisations (3 sessions de travail pour les représentants de chaque filière). De cette façon ils ont eu accès à leurs propres espaces d'échange leur permettant de développer leurs idées et de formuler des propositions spécifiques pour des solutions à leurs préoccupations. L'objectif de ces sessions de travail était surtout la précision des préoccupations des acteurs privés et des solutions y liées à présenter au gouvernement à l'occasion du dialogue public-privé. Les sessions de travail ont

été modérées par les mêmes facilitateurs qui ont appuyé les représentants du secteur privé ensuite dans la formulation et l'élaboration finale des argumentaires pour le dialogue public-privé.

**Nomination de points focaux plateforme de dialogue par le MAEP :** Des agents du MAEP, surtout de la DPLR et de la DICAF, ont régulièrement participé aux différents ateliers. Mais il s'est montré de plus en plus nécessaire de charger les agents du MAEP explicitement avec la tâche d'organiser les premières sessions de dialogue public-privé. Le MAEP a donc nommé deux de ses agents faisant part de la DPP (Direction de la Programmation et de la Prospection), comme « Points focaux plateforme de dialogue ». Ils avaient le mandat officiel de s'occuper de l'organisation du dialogue et ils pouvaient donc utiliser leur temps de travail au MAEP pour la réalisation de cette tâche. Ils étaient les agents de liaison entre l'équipe du ProAgri et le MAEP en vue de l'organisation du dialogue. Un atelier était organisé pour les agents du MAEP et du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME) quand les travaux de préparation des argumentaires par les représentants privés étaient déjà assez avancés. L'objectif de cet atelier était l'identification et la précision des tâches et activités à réaliser par le MAEP pour préparer les premières sessions de dialogue publique-privée au niveau national. Dans le cadre de cet atelier les tâches de points focaux étaient aussi spécifiées.

### **5.3 Résultats atteints**

L'utilisation de ces différents instruments pendant la période d'août 2012 à Juin 2014 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- Organisation des 7 ateliers multi-acteurs participatifs dont 6 avec 51 à 78 participants, c. à d. d'environ 400 participants en tout, d'un atelier de formation pour les facilitateurs et de 12 sessions de travail (12 à 15 participants par session) pour les représentants du secteur privé des filières choisies et appuyées par les facilitateurs de proximité
- Organisation d'échanges et de plusieurs sessions de travail avec des agents du MAEP
- Documentation des réflexions menées (« note conceptuelle ») sur l'intégration du dialogue public-privé au niveau régional dans le dialogue public-privé au niveau national prenant en compte les structures organisationnelles existantes dans le secteur privé
- Identification et documentation des préoccupations (prioritaires) et solutions correspondantes par les acteurs privés des filières sélectionnées et de leurs organisations
- Désignation de représentants (13 à 15 par filière) par les acteurs privés participants des ateliers multi-acteurs partant des différents maillons (producteurs agricoles, transformateurs etc.)
- Disponibilité de 7 modérateurs expérimentés, de 15 facilitateurs de proximité nouvellement formés et de 3 facilitateurs expérimentés
- Nomination de deux points focaux plateforme de dialogue par les responsables du MAEP
- Élaboration, finalisation et validation de 8 argumentaires (2 à 3 argumentaires par filière) par les représentants désignés du secteur privé et soumission de ces argumentaires au MAEP

- Planification et préparation des premières sessions de dialogue public-privé au niveau national par les représentants privés et les agents du MAEP. Prenant en considération le relativement bas niveau d'organisation des filières impliquées, la PNOPPA était chargée de nombreuses tâches à réaliser par le secteur privé en vue de l'organisation du dialogue public-privé.
- Identification de la procédure à réaliser et des pas y liés à entreprendre par le MAEP pour l'acheminement des préoccupations documentées du secteur privé aux décideurs politiques
- Identification par les acteurs privés et publics des prochains pas à réaliser en vue d'un dialogue public-privé au niveau régional
- Utilisation de techniques de communication, comme des discussions structurées et échanges focalisés, par les acteurs du secteur privé dans des réunions organisées par ces acteurs sur leur propre initiative.

## **6. Impacts, leçons apprises et conclusions**

Le processus initié a permis d'aboutir à des impacts différents. Ils sont étroitement liés à l'utilisation de l'approche chaîne de valeur ajoutée comme cadre des activités menées, aux instruments spécifiques utilisés et à l'intensité élevée de l'appui apporté pendant une période relativement courte. L'utilisation de l'approche CVA a permis aux participants et leurs organisations de se situer dans l'espace socio-économique (secteur privé ou secteur public, niveau micro, méso ou macro, acteur individuel ou organisation, producteur, transformateur prestataire de service etc.) et d'en déduire leurs tâches et rôles spécifiques et respectifs en relation avec les préoccupations identifiées et solutions proposées. L'utilisation des différents instruments a mené à des impacts au niveau des acteurs individuels, des organisations du secteur privé et du MAEP. L'intensité élevée de l'appui a renforcé les effets d'apprentissage au niveau des individus et de leurs organisations. Elle leur a permis d'approfondir les connaissances dans l'utilisation pratique des instruments et méthodes d'analyse et de communication.

Les **contacts et échanges entre les acteurs du même maillon** se sont surtout intensifiés au niveau micro. Ceci a renforcé l'identification des acteurs privés avec leur maillon respectif. Ils se connaissaient alors mieux et leurs capacités d'identifier leurs intérêts communs et des solutions pour leurs préoccupations avaient augmenté.

Les **contacts entre les différents maillons**, c. à d. entre les organisations et acteurs de catégorie différente (dialogue privé-privé), se sont aussi intensifiés. Les organisations et acteurs des différents maillons discutaient alors sur leurs besoins spécifiques et échangeaient leurs points de vue respectifs. La CVA n'était plus une approche théorique, mais une réalité vécue.

Les mêmes acteurs participaient en partie dans plusieurs ateliers et sessions de travail comme représentants d'une organisation du secteur privé ou personnes clé. Cette



participation a renforcé la confiance en soi **au niveau individuel**, les capacités de parler en public, de présenter et défendre son opinion et ses points de vue.

Au **niveau des organisations du secteur privé** des effets et impacts ont aussi pu être constatés. Les représentants de ces organisations ont mieux compris leurs rôles et tâches spécifiques en vue de la promotion de la CVA - comme ils ont fait savoir clairement aux responsables du ProAgri. Les sujets et thèmes traités dans les différents ateliers ont renforcé les connaissances des participants sur le fonctionnement d'une organisation. Ils ont appris sur le tas l'application des instruments indispensables pour le bon fonctionnement d'une organisation comme des discussions structurées et orientées vers un sujet spécifique où tous les participants – pas seulement les « chefs » - ont le droit à la parole et des méthodes pour présenter et documenter les résultats d'une discussion. Ainsi vers la fin de la période d'appui les membres d'une organisation du secteur privé ont demandé aux responsables du ProAgri ne pas des appuis financiers, mais la modération et facilitation d'un atelier. Il leur semblait particulièrement difficile, car les opinions des membres divergeaient fortement sur le sujet à traiter et régler.

Les impacts observés concernent aussi les représentants du secteur public (clarification du rôle et des tâches, application pratique de l'approche CVA etc.). Mais il semble essentiel de mettre en avant surtout des impacts, comme le renforcement et l'approfondissement de la confiance mutuelle entre les acteurs du secteur privé et du secteur public, leurs échanges, leur collaboration et l'appréciation, ainsi que la prise en considération des idées et propositions des acteurs privés par les agents du MAEP.

Les effets et impacts atteints à travers l'appui du dialogue public-privé du Bénin permettent donc de conclure qu'un tel dialogue peut aussi être établi dans un pays avec un secteur privé encore relativement peu structuré et organisé, si des instruments et procédures appropriés sont appliqués. Dans ce contexte le dialogue public-privé à réaliser est à comprendre comme le résultat d'un processus à initier. Le dialogue doit être conçu comme un processus d'apprentissage contribuant aussi à la structuration du secteur privé. Le renforcement des capacités du secteur privé et du secteur public permet de contribuer à la création des conditions de base de ce dialogue. Pour le cas du Bénin l'orientation de ce processus au concept de chaîne de valeur ajoutée a été un facteur important pour l'obtention des résultats et impacts constatés.

Mais le processus initié pour l'établissement du dialogue public-privé et présenté plus haut, doit encore être poursuivi. Pendant sa première étape le focus était mis sur l'identification et la documentation de préoccupations du secteur privé ainsi que sur la désignation de ses représentants. Dans le court terme il est nécessaire d'appuyer les acteurs chargés de l'organisation des premières sessions du dialogue dans la réalisation de leurs tâches. Ceci concerne aussi l'appui de l'administration du MAEP en vue de l'imprégnation et information des acteurs politiques (membres du cabinet etc.) sur le processus initié.

En plus l'appui du développement des structures institutionnelles du secteur privé devrait être continué. De cette façon les capacités des organisations privées sont renforcées en vue de l'identification et de la priorisation des préoccupations de leurs membres au niveau micro et de la transmission des préoccupations prioritaires aux niveaux méso et macro des faitières.

La tenue des premières sessions de dialogue public-privé doit être suivie de la formation de groupes de travail composés par des représentants du MAEP et du secteur privé. Chaque groupe de travail devrait traiter une ou quelques questions (« techniques ») liées à la réalisation des solutions proposées par le secteur privé et réunir seulement un petit nombre de participants, experts dans le domaine concerné. Les réunions de ces groupes de travail permettront d'élaborer des solutions pour les préoccupations du secteur privé qui sont aussi acceptables pour les autorités publiques et compatibles avec les objectifs politiques du gouvernement. Un appui correspondant au niveau du secteur public et des acteurs du secteur privé et de leurs organisations est requis.

## Pas franchis en vue du dialogue public-privé au niveau national

Phase	Activités
<p><b>Pré-dialogue</b></p>	<p><b>Secteur privé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et analyse des <b>liens d'affaires et organisations</b> des différentes familles des filières riz, anacarde et karité (étude, 08 – 10/ 2012)</li> <li>• <b>Connaissance du concept de dialogue public-privé</b> par les acteurs privés identification des besoins en appui en vue de ce dialogue et élaboration d'une ébauche de feuille de route (ateliers multi-acteurs, 12/ 2012)</li> <li>• <b>Identification des sujets à traiter</b> dans le cadre du dialogue public-privé au niveau régional et national et <b>désignation des représentants</b> des acteurs privés des filières riz, anacarde et karité (ateliers multi-acteurs, 03 et 04/ 2013)</li> <li>• <b>Formation des facilitateurs</b> de proximité en vue de l'appui aux représentants privés des filières dans l'élaboration des argumentaires (06/ 2013)</li> <li>• <b>Choix de</b> (2 à 3) préoccupations prioritaires pour la première session du dialogue au niveau national par les représentants filières et début de <b>l'analyse approfondie</b> de ces préoccupations (ateliers multi-acteurs, 06/ 2013)</li> <li>• <b>Analyse approfondie des préoccupations</b> choisies, développement des <b>propositions de solutions</b> et élaboration des ébauches des <b>argumentaires</b> par les représentants filières avec l'appui des facilitateurs (3 sessions de travail par filière de 06/2013 à 01/2014)</li> <li>• <b>Finalisation, validation et signature des argumentaires</b> par les représentants privés des filières et <b>préparation des premières sessions de dialogue</b> (ateliers multi-acteurs, 03/ 2014)</li> <li>• <b>Transmission des argumentaires au MAEP</b> par la PNOPPA (03/ 2014)</li> </ul> <p><b>Secteur public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Clarification du concept de dialogue public-privé</b> au niveau des acteurs publics, identification des besoins en appui en vue de ce dialogue et élaboration d'une ébauche de feuille de route (12/ 2012)</li> <li>• <b>Nomination de 2 points focaux</b> « Plateforme de dialogue public-privé » par le MAEP (11/ 2013)</li> <li>• <b>Identification des tâches à réaliser</b> en vue de la préparation et l'organisation des sessions de dialogue public-privé au niveau national (03/ 2014)</li> <li>• <b>Organisation et préparation des premières sessions de dialogue</b> public-privé pour les trois filières choisies (à partir de 03/2014)</li> </ul>
<p><b>Dialogue</b></p>	<p><b>Secteur public et secteur privé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tenue des premières sessions de dialogue public-privé</b> en vue d'une politique appropriée pour la promotion des filières choisies (planifié pour 05 ou 06/2014)</li> </ul>
<p><b>Post-dialogue</b></p>	<p><b>Secteur public et secteur privé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Information (régulière) des acteurs</b> privés sur les résultats du dialogue public-privé</li> <li>• <b>Suivi-évaluation de la mise en œuvre</b> des résultats du dialogue public-privé</li> </ul>